

PRAP 2S - Formation Initiale

Formation destinée aux agents travaillant dans des établissements spécialisés (hôpitaux, cliniques, EPHAD), en maison de retraite, en structures d'accueil de la petite enfance (crèches, garderies, écoles maternelles) ou encore à domicile : manutention de personnes malades, handicapées, âgées, partiellement autonomes, et par le maintien de postures contraignantes.

La formation PRAP 2S est spécifique et adaptée à l'activité et à la culture des Etablissements du secteur Sanitaire et Social. Agir ensemble et à tous les niveaux de la structure permet une appréhension globale du risque, depuis son origine jusqu'au problème rencontré sur un poste précis. Dans ce cadre, la formation de chacun des acteurs constitue une étape primordiale de la maîtrise du risque de TMS.

Un recyclage est obligatoire tous les 2 ans (durée : 7 h) ; il doit être réalisé avant la date de fin de validité du certificat en cours.

Durée : 21.00 heures (3 jours)

Profils des stagiaires

- Personnel du secteur Sanitaire et Social : hôpitaux, cliniques, EHPAD, maison de retraite, structures d'accueil de la petite enfance, aide à domicile
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap
- Référent Pédagogique et Handicap de l'Organisme : Frédéric GAUDIN - Tel : 0692 91 09 50 - Mail : info@star-aid.fr

Prérequis : Aucun

Objectifs pédagogiques

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans sa structure
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- Participer à la maîtrise du risque dans sa structure

Contenu de la formation

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans sa structure
 - Comprendre l'intérêt de la prévention
 - Connaître les risques de son métier
- Observer et Analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
 - Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain.
 - Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé
- Participer à la maîtrise du risque dans sa structure
 - Proposer des améliorations de son poste de travail
 - Faire remonter l'information aux personnes concernées
 - Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort
 - Maîtriser les techniques de base de manutention des personnes malades, à mobilité réduite

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Organisme de Formation habilité PRAP 2S par l'INRS
Formateur titulaire d'un certificat de formateur PRAP 2S valide

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques, Etudes de cas concrets et Mises en pratique
- Remise d'un livret synthétisant les points clés vus en formation

Dispositif de suivi de l'exécution et de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Grille de certification INRS pour évaluer les acquis
- Délivrance du Certificat PRAP si les acquis sont validés
- Remise d'une attestation de formation avec mention des acquis
- Questionnaire de satisfaction à chaud